CRAC n° 45 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 19 novembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Désignation de deux vice-présidents.....1

AUDITIONS.....1

Discours sur l'état de l'Union et priorités de la Commission européenne pour 2027.....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.

Audition de M. de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique.....1

Intervenants : M. le Président – M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique.

Échange de vues.....7

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Guillaume Soupart – M. Loris Resinelli – M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique.

Confiance au président et au rapporteur.....18

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....18

Québec–Wallonie : État des relations et perspectives dans un contexte européen et international en mutation….18

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.

LISTE DES INTERVENANTS.....20

ABRÉVIATIONS COURANTES.....21

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Willy Borsus, Président

(Présidence en application de l'article 48.3 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation de deux vice-présidents

M. le Président. – En vertu de l'article 52.3 du règlement, nous devons procéder à la désignation de deux vice-présidents.

Je vous propose que le bureau sortant de notre Commission soit reconduit s'il n'y a pas de difficulté particulière à cet égard. Il ne m'en a pas été annoncé l'augure. Chacun est-il d'accord avec cette suggestion ?

(Assentiment)

À l'unanimité des membres, M. Blondel est désigné en qualité de vice-président.

AUDITIONS

Discours sur l'état de l'Union et priorités de la Commission européenne pour 2027

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'audition sur le discours sur l'état de l'Union et les priorités de la Commission européenne pour 2027.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose M. Soupart comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Soupart est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique

M. le Président. – Je voudrais remercier M. de Béthune, qui est chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, d'avoir accepté de participer à nos travaux. Ce n'est pas la première fois qu'il nous rend visite, puisque, en avril 2025, nous avions déjà eu l'occasion de débattre avec lui des priorités de l'époque de la Commission européenne.

J'aimerais vous adresser un petit rappel. Vous savez que la Commission compte un certain nombre de représentations extérieures – une dans chaque État membre – ainsi qu'un certain nombre de bureaux régionaux répartis dans l'espace européen, singulièrement dans certaines grandes villes. Pour reprendre l'expression ad hoc, les représentations, en ce compris celles que nous rencontrons par votre intermédiaire aujourd'hui, sont en quelque sorte les yeux, les oreilles, la voix, parfois la main de la Commission européenne dans les États membres, au plus près des institutions, des structures et du terrain des différents États membres de l'Union européenne. Les chefs de représentation sont désignés par la présidente de la Commission européenne et agissent en quelque sorte comme ses « représentants politiques », dans le sens noble du terme, au sein de l'État membre dans lequel ils ou elles sont détachés.

M. de Béthune connaît bien la Commission européenne, puisqu'il y travaille depuis un peu plus de 12 ans, suivant mes renseignements. Avant de prendre ses fonctions de chef de représentation, il était déjà actif au sein de la Commission européenne, singulièrement au sein de la DG REGIO, où il était chef d'équipe au sein de l'unité de politique urbaine. Il s'est antérieurement occupé de la politique d'investissement en faveur des Balkans occidentaux. Il a ainsi été l'auteur d'un plan régional d'infrastructures pour ces mêmes Balkans occidentaux pour la période 2010-2013 – *fugit tempus, o mores*.

Le discours de l'état de l'Union est un moment extrêmement important du point de vue politique au niveau européen. Il a été prononcé le 16 septembre dernier devant le Parlement européen à Strasbourg. Sans en dévoiler les détails ou les éléments politiques majeurs qui seront présentés par M. de Béthune et à

propos desquels nous aurons l'occasion de débattre ultérieurement, notons quelques points saillants, notamment le fait que la Commission européenne a mis l'accent sur le renforcement de l'autonomie et de la capacité d'action de l'Union européenne, dans un contexte international assez difficile, compliqué, chamboulé, mouvant – suivant les qualificatifs que vous souhaitez retenir.

L'Union européenne veut accroître sa compétitivité et sa résilience, singulièrement dans certains secteurs économiques et dans des pans entiers de son économie, notamment celui de l'activité industrielle. La Commission s'inscrit dans le cadre des recommandations des rapports Draghi et Letta. Elle veut approfondir le marché unique et continuer à simplifier des procédures, des règles et des mécanismes. Elle est très attentive à la diversification des chaînes d'approvisionnement, ou bien encore à la possibilité de s'approvisionner en certaines matières, et en particulier les matières critiques.

Les dispositions à prendre pour mieux protéger nos entreprises et nos secteurs industriels contre des pratiques commerciales qui seraient considérées comme déloyales ont été abordées. La position de l'Union européenne, des pays qui la constituent et de ses entreprises dans le commerce mondial fut aussi abordée ; de même que son élargissement, les enjeux de sécurité, le regard sur la transition climatique, la sécurité énergétique et l'approvisionnement, dans un contexte où les risques géopolitiques sont de plus en plus importants et présents. La sécurité devient aussi un axe central de l'action européenne.

L'actualité se fait l'écho d'un message concernant la poursuite du soutien à l'Ukraine ainsi que de la nécessité de protéger nos frontières – de nous protéger – relativement à certaines attaques qui nous visent. *Politico* nous indiquait encore ce matin que la Commission européenne aurait été victime d'une cyberattaque importante – nos auditionnés aborderont peut-être ce sujet. De plus, nos processus démocratiques sont régulièrement ciblés par des tentatives d'influence et donc d'orientation des résultats des élections dans certains États membres. La protection de notre espace démocratique est donc aussi devenue un sujet prioritaire.

La Commission s'intéresse également beaucoup plus que précédemment à certaines thématiques, et développe des leviers d'action concernant aussi, par exemple, le logement et l'inclusion sociale.

Dire que le cadre financier pluriannuel est un dossier qui fixe le cadre budgétaire de tout cela et qui est tout entier sur la table du Conseil, de la Commission et d'un grand nombre de débats entre les États membres et avec le Parlement européen n'est, à mon avis, pas éloigné de la réalité.

J'ai brossé à très gros traits quelques-uns des aspects qui ont été abordés, parmi beaucoup d'autres, notamment à la faveur de ce discours sur l'état de l'Union. On a bien compris, comme l'actualité nous le rappelle chaque jour, que nous sommes face à des échéances cruciales et à des enjeux qui sont eux-mêmes très aigus, très prégnants et très mouvants. C'est dire à quel point le rôle de l'Union européenne est essentiel à nos yeux. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas besoin de le réaffirmer au sein de cette Commission et de ce Parlement, mais il est aussi important que nous ayons l'occasion de dialoguer avec vous de façon plus circonstanciée et plus précise, en commençant par entendre votre présentation et votre analyse, auxquelles vous allez consacrer, m'avez-vous indiqué, environ une demi-heure. Nous procéderons ensuite à un échange de vues qui sera l'occasion de débattre et d'approfondir certaines thématiques. Merci encore de votre présence.

La parole est à M. de Béthune.

M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique. – Bonjour à tous. Merci beaucoup, Monsieur le Président Borsus, pour cet accueil. C'est la deuxième fois que je viens m'asseoir ici, mais je viens aussi plus régulièrement, puisque vous avez accueilli des commissaires que j'ai accompagnés. Cela fait partie de mon travail, qui consiste à faire en sorte que les commissaires européens viennent visiter non seulement les projets et les élus locaux, mais aussi les assemblées régionales, qui ont un rôle central dans la gouvernance de l'Europe, particulièrement en Belgique. Ainsi, M. le Commissaire Serafin et moi-même sommes déjà venus ici pour parler budget.

À titre personnel, en tant que représentant de la Commission européenne en Belgique et étant moi-même belge et wallon, j'ai le sentiment de venir dans un lieu qui m'appartient aussi pour parler d'un sujet pour lequel votre présence montre votre intérêt, c'est-à-dire l'action de l'Europe. En particulier, ce que la Commission européenne fait, elle ne le fait pas seule, elle le fait avec vous. Vous travaillez d'ailleurs souvent aussi sur ses textes législatifs. Je vais donc essayer de souligner cela avec vous.

Vous m'avez présenté comme si l'on n'avait pas de vie avant la Commission européenne, comme si l'on rentrait dans les ordres. Ce n'est pas du tout le cas. Je tiens à souligner que ma vie professionnelle antérieure était aussi en Belgique, au niveau fédéral et au niveau régional. J'ai donc beaucoup travaillé avec les villes de Wallonie, ce qui me permet de comprendre et d'appréhender aussi la réalité dans laquelle vous êtes et avec laquelle vous travaillez au quotidien.

Vous avez très bien décrit bien ce que fait la représentation de la Commission européenne en Belgique. Je dirais qu'il y a une dimension complémentaire sur laquelle nous insistons beaucoup et sur laquelle nous avons beaucoup d'action, qui est celle

du dialogue avec les parties prenantes, d'abord d'un point de vue institutionnel, bien sûr, mais aussi avec le monde des entreprises. Pas plus tard que ce matin, j'ai rencontré le secteur financier et le secteur de l'espace belges pour parler avec eux des développements européens et des financements possibles avec la Banque européenne d'investissement.

Ensuite, je voulais souligner que, en tant que Parlement régional, vous avez un rôle assez important, puisque le Parlement de Wallonie a un statut particulier. Il exerce aussi un rôle de contrôle de la subsidiarité de l'action européenne, conformément au traité à ce sujet. C'est très important, puisque vous avez l'opportunité de vérifier que le prescrit européen est conforme, qu'il s'applique et qu'il est décidé au bon niveau. Vous avez aussi l'occasion de formuler des opinions sur toutes les initiatives de la Commission. Ces opinions nous sont envoyées et nous y répondons de manière extensive. C'est une opportunité qui vous est offerte et je vous pousse à l'utiliser, parce qu'elle vous permet d'aller plus loin sur certains dossiers et thèmes qui seraient peut-être importants au regard de vos priorités politiques dans votre contexte régional.

Le discours sur l'état de l'Union est toujours le prélude, le préambule au programme de travail. C'est un discours politique que fait chaque année la présidente Ursula von der Leyen à l'occasion de la séance plénière du Parlement de la rentrée, en septembre.

En effet, elle a débuté son discours avec une citation célèbre de Dickens qui disait : *« It was the best of time, it was the worst of times »*. Son message était donc clair : notre union n'a jamais été aussi forte. Pourtant, elle peut sembler plus fragile que jamais.

Ces deux perspectives sont vraies. On peut assez bien l'appréhender et plus que jamais dans l'histoire de la construction européenne, on voit que les défis s'amoncellent face à nous, par exemple : la guerre d'agression menée par la Russie à l'Est, des capacités industrielles toujours plus en compétition à l'international, un coût de la vie qui continue de peser sur le quotidien des citoyens de plus en plus lourdement, des impacts réels du changement climatique dans nos régions – la Wallonie en a payé le tribut de manière assez importante cet été, mais surtout lors des inondations il y a quelques années –, la multiplication de *fake news* et des attaques hybrides déstabilisant nos pays – vous en avez parlé il y a un instant.

Dès lors, le constat est clair : dans un monde en pleine mutation, l'Europe doit parvenir à tracer sa voie.

Concrètement, cela signifie une Europe et une Union qui doit être plus forte et plus indépendante. C'est d'ailleurs ce que nous faisons de différentes manières :

- en sécurisant la prospérité économique essentielle à notre modèle social ;
- en protégeant notre environnement et le climat au travers de standards qui sont parmi les plus ambitieux dans le monde ;
- en achevant le marché unique – vous l'avez mentionné – pour accroître les échanges avec nos partenaires ;
- en simplifiant nos réglementations pour rendre les États plus efficaces ;
- en intégrant plus étroitement les pays candidats à l'élargissement ;
- en élargissant notre réseau de partenariats commerciaux pour faire des ennemis d'hier les alliés d'aujourd'hui ;
- en préservant notre modèle social unique au monde qui permet à chaque citoyen de vivre décemment et librement.

Pour y parvenir, les prochaines années du mandat de la Commission mettront en œuvre des politiques ambitieuses. C'est dans cet esprit qu'a été adopté ce programme de travail 2027 de la Commission, qui correspond à la moitié du mandat ou presque. En effet, quand j'étais venu il y a deux ans, j'avais présenté les grandes priorités politiques de cette mandature. Aujourd'hui, nous sommes presque à la moitié, au cœur de la mise en œuvre de ce programme. Il était en effet d'intérêt que je puisse venir aujourd'hui en discuter avec vous.

Le titre du programme de travail de la Commission européenne 2027 est *Standing up for one another,* autrement dit « en étant solidaire ».

Nous allons aborder cette grande priorité qui se trouve dans ce programme. Évidemment, c'est un programme de travail fait de propositions, de stratégies, d'initiatives. Il m'est donc impossible, sur chacune de ces propositions, de rentrer dans les détails, puisqu'elles n'ont pas encore été rédigées, mais je peux vous les présenter et cela donne une idée des domaines et des raisons pour lesquelles la Commission entend travailler en 2027 sur ces différents sujets.

Le premier est bien celui que vous avez mentionné de manière assez forte : la prospérité durable et la compétitivité de l'Europe. C'est le cœur du projet de cette mandature. Pour démarrer, l'accès à une énergie et à des matières premières importées à bas coût est prévue, le commerce mondial ouvert, un marché chinois en forte croissance et des progrès technologiques équilibrés ne constituent plus une certitude comme par le passé. Le monde a changé, je ne dois pas vous le dire. Nous sommes dans un contexte géopolitique très tendu. Nous devons renforcer notre indépendance énergétique tout en luttant contre la hausse des prix.

En 2027, un certain nombre d'initiatives seront prises. Tout d'abord, nous allons proposer un cadre énergétique pour l'après 2030 en simplifiant les règles en vigueur, tout en veillant à ce que le cadre fixé pour 2040 permette de bien atteindre les objectifs

climatiques. Ces derniers ont été confirmés à une réduction de 90 % des émissions de CO_2 pour 2040. Nous sommes sur cette trajectoire et c'est ce cadre énergétique qui permettra de s'y raccrocher.

Nous explorerons également la possibilité de mettre en place un mécanisme de marché pour la chaleur verte, afin de soutenir le déploiement des pompes à chaleur, ce qui, aujourd'hui, est parfois plus limité.

Par ailleurs, les matières critiques, vous l'avez mentionné aussi, Monsieur Borsus, sont essentielles, entre autres pour le développement des voitures électriques, des puces électroniques et de la défense, et elles revêtent une importance particulière pour la Belgique et particulièrement pour son secteur intermédiaire, qui est assez performant dans ce domaine. En 2027, la Commission entend créer une corporation européenne dédiée aux matières premières critiques : l'achat, le stockage et la capacité à avoir nos besoins et/ou les fluctuations d'offres ne seront que des variations de stock plutôt que des variations de prix.

Pour ce qui est du marché unique, la Commission s'attachera à réduire les barrières qui subsistent et à en achever la construction par des actions concrètes. Nous examinerons des mesures pour empêcher les entraves au marché unique et pour lutter contre les restrictions territoriales injustifiées qui limitent l'accès des consommateurs à certains biens de consommation courants ou qui font que des biens équivalents ont des prix différents d'un pays à l'autre.

Nous présenterons également des propositions pour finaliser l'Union des marchés des capitaux, dans le but d'orienter l'épargne des ménages vers les investissements les plus productifs à travers l'Europe. Vous savez que c'est un problème récurrent d'avoir une épargne privée très élevée, qui n'est pas fléchée et investie vers l'économie européenne.

Un bilan à mi-parcours de cette union est par ailleurs prévu durant l'année 2027 afin d'évaluer les progrès qui ont été accomplis.

La Commission continuera aussi à réduire les charges administratives en simplifiant les règles – ces fameuses règles, ou ces fameux paquets Omnibus, qui sont en partie déjà décidés, en partie en cours de négociation. Un pacte contre la surréglementation, autrement appelé de manière un peu barbare le *gold-plating,* est en cours d'élaboration afin de mettre en lumière les ajouts réglementaires que font les États membres lors de la transposition de directives européennes, et de mieux les connaître. Pour le marché unique, dans le cadre du semestre européen, un inventaire de cette surréglementation existante sera dressé afin de les réduire. J'en appelle à votre travail qui consiste à vérifier que, dans les réglementations et les décrets que vous approuvez, vous n'ajoutez pas des règles qui pourraient freiner le développement de ce marché européen. Les difficultés d'obtention de permis constituent également un obstacle à notre compétitivité. C'est pourquoi la Commission proposera des mesures pour accélérer ces procédures, en particulier pour les projets d'intérêt stratégique de l'Union européenne. Des opportunités de simplification seront également explorées dans les transports, le logement et le numérique.

Enfin, face aux développements technologiques rapides, nous devons assurer un environnement adapté et sûr à nos entreprises, à nos administrations, à nos services publics et à nos citoyens. Je pourrais prendre l'exemple que vous venez de citer par rapport à la Commission, mais on voit toujours la brindille chez l'autre et pas la poutre dans son œil. Vous avez tous en tête le SPW qui a été attaqué l'année passée en avril ; une cyberattaque sérieuse a en effet bloqué tout le service public pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains services. Nous vous proposerons un paquet sur la transformation numérique qui reflétera ces dernières évolutions et visera à tirer parti du potentiel de l'intelligence artificielle, tout en protégeant la créativité humaine et en promouvant une utilisation éthique de l'IA. Cette utilisation éthique de l'IA a encore été un peu décriée il y a quelques mois, comme quoi l'Europe allait trop loin et trop vite. On a pourtant bien vu que, en l'occurrence, c'était l'IA qui allait probablement trop loin et trop vite, et ce, de par ses propres créateurs.

Sur le sujet, la Commission présentera un plan d'action pour cinq secteurs considérés comme clés en matière d'IA industrielle : la santé, les transports, l'agroalimentaire, la fabrication avancée – les produits avancés – et, enfin, la défense et l'espace. Il y a là un potentiel pour la Région wallonne et ses entreprises, qui sont fort développées dans certains de ces secteurs. Voilà pour la première priorité.

La deuxième priorité concerne une Europe mondiale dans le développement de ses partenariats. On constate que la coercition économique s'intensifie, que les chaînes d'approvisionnement sont instrumentalisées et que nous devons redoubler d'efforts en matière de diversification et renforcer nos partenariats de confiance afin de consolider nos atouts et de réduire notre vulnérabilité. On a bien vu, ces dernières années, que les liens historiques que nous pouvions attendre de nos partenaires ont été modifiés. Nous devons nous-mêmes adapter nos logiques de partenariat. Cela implique d'avoir des partenariats plus stratégiques, parmi lesquels le Canada se distingue particulièrement. Notre relation n'est pas qu'économique. Elle repose sur une vision commune du monde, sur des valeurs communes et sur des priorités comme la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous renforcerons le partenariat de la même façon que l'on approfondira les liens avec le Royaume-Uni. Le sommet avec le Royaume-Uni se déroule cette

semaine. Il s'agira aussi de développer des relations économiques avec des partenaires à travers le monde. Concrètement, cela signifie finaliser, signer et mettre en œuvre des accords de libre-échange avec l'Indonésie, l'Inde, l'Australie, les Philippines et la Thaïlande.

Pour réduire les dépendances économiques à risque, la Commission proposera également un instrument de diversification, tandis que les mécanismes existants seront renforcés pour nous permettre de mieux faire face aux déséquilibres macroéconomiques que nous subissons.

Voilà pour les priorités que j'ai décidé de souligner dans la dimension internationale et la place dans le monde, il y en a de nombreuses autres, mais ce sont celles qui ont le plus d'intérêt à ce stade pour la Région wallonne.

La troisième priorité est de soutenir les personnes et de renforcer nos sociétés et notre modèle social. Nous fêterons, l'année prochaine, les 10 ans du Socle européen des droits sociaux, les European Pillar of Social Rights, en anglais. Cet événement ne doit pas nous détourner du fait que notre modèle social traverse de profonds changements dus aux technologies, à la hausse du coût de la vie, mais aussi aux changements démographiques, et qu'il y a un vrai besoin de s'adapter. Dans ce cadre, un sommet sera organisé en 2027 pour réaffirmer l'engagement européen envers les principes du Socle des droits sociaux, rappelant que l'Europe est très avancée sur les questions d'égalité et d'inclusion.

Pas plus tard que cette semaine, c'est le European Equal Pay Day, ce fameux jour où les femmes cessent d'être payées jusqu'à la fin de l'année pour correspondre à l'équivalent qu'elles ont en moins, en moyenne, comme salaire face aux hommes. L'égalité des genres reste fortement soutenue au niveau européen, dans l'ensemble des politiques. Cette journée, le 20 novembre, montre à quel point des différences persistent, malgré les nombreuses initiatives qui ont été prises en la matière et qu'il reste beaucoup à faire, puisque cela fait partie des piliers du Socle européen des droits sociaux.

Un des autres enjeux est celui de la crise du logement. En s'appuyant sur le Plan européen pour des logements abordables, qui a été adopté à la fin de l'année passée, la Commission européenne proposera un paquet de simplification pour le logement en 2027, afin de réduire les lourdeurs administratives et de faciliter les travaux de construction et de rénovation dans ses compétences, qui sont relativement réduites – dans le secteur de la construction, par exemple, certaines dimensions peuvent être améliorées, ainsi que dans la performance énergétique –, afin que chacun ait le droit de rester vivre chez lui, là où il a grandi, car, dans beaucoup de cas, cette crise du logement amène les personnes à partir des lieux où ils habitent.

J'ai parlé de l'évolution des structures générationnelles. La dynamique démographique de l'Europe donne lieu à des défis majeurs. C'est pourquoi nous travaillons à une approche stratégique cohérente pour préparer nos systèmes à ces nouvelles réalités démographiques, en particulier dans les communautés rurales. Aujourd'hui, près de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin en Europe. Plus de 50 millions d'Européens, principalement des femmes, fournissent des soins essentiels à des proches ou à des amis, souvent avec peu de soutien. Les services de soins constituent un élément essentiel des infrastructures sociales. Aussi, nous présenterons en 2027 un pacte européen en matière de soins afin de promouvoir les soins abordables et de qualité, de réduire les pénuries de personnel et d'améliorer les carrières des aidants formels.

En matière d'éducation, nous ferons aussi avancer la coopération universitaire grâce aux alliances d'universités européennes 2.0 pour fournir une éducation transfrontalière de qualité dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce sera l'occasion de célébrer les 40 ans du programme Erasmus, en 2027, et son succès, qui ne tarit pas dans toute l'Europe. Il y aura également une initiative permettant aux travailleurs de développer des compétences dont ils ont besoin pour faire face aux changements dans le monde du travail de demain, entre autres dans les secteurs stratégiques pour l'Europe, en particulier avec l'IA.

La quatrième priorité est celle de la sécurité et de la défense, dont on parle beaucoup. Elle vise à renforcer notre résilience face aux nouvelles menaces, qui ne sont pas uniquement militaires, mais aussi liées au dérèglement climatique. Depuis 2022 en particulier, il y a une prise de conscience assez aiguë que la sécurité est devenue une plus grande priorité qu'avant. Les États membres, y compris la Belgique, sont désormais confrontés à des attaques hybrides sur leur propre sol, tandis que la guerre en Ukraine a révélé l'importance d'une réponse collective.

Malgré le changement profond que l'on a pu voir dans notre approche de la défense et une augmentation significative des budgets, atteindre les objectifs que nous avons fixés dans la stratégie de défense pour 2030 reste un défi majeur. Pour y parvenir, nous devons intensifier nos efforts afin de renforcer notre résilience, notre état de préparation et notre capacité à réagir rapidement aux crises.

Le soutien à l'Ukraine demeure une priorité absolue. Face à l'agression continue de la Russie, il est essentiel de maintenir un flux constant de capacités de défense tout en assurant un soutien financier durable. Vous avez pu voir hier l'annonce de la proposition de la Commission pour augmenter le soutien à l'Ukraine en 2027 de 45 milliards d'euros, en sus des 90 milliards d'euros qui avaient déjà été adoptés à la fin de l'année passée.

Cette aide doit s'accompagner d'une intégration renforcée entre les industries de défense européenne et ukrainienne, conformément au Pacte industriel de défense UE-Ukraine. Ce soutien doit comprendre un renforcement des infrastructures critiques de l'Ukraine et des secours humanitaires une population qui va faire face à un hiver très rude. On s'attend en effet à un hiver difficile en Ukraine. C'est aussi la raison pour laquelle le soutien est arrivé assez rapidement hier.

Pour compléter cette approche, la Commission européenne étudie aussi la création d'un conseil européen de sécurité, qui rassemblerait nos partenaires les plus proches autour d'une stratégie commune. Ce cadre serait complété par un protocole de sécurité européenne d'urgence, permettant aux États membres de bénéficier d'une réponse rapide et coordonnée en cas de menace directe. C'est une manière de poursuivre la mise en œuvre de la clause d'assistance mutuelle, qui se trouve dans le traité à l'article 42, paragraphe 7, et qui n'a pas encore de modalité opérationnelle et rapide de décision. Ce serait une manière de s'inscrire dans une logique de solidarité opérationnelle, qui est essentielle pour faire face aux défis sécuritaires auxquels nous faisons face aujourd'hui et qui ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ou dix ans. Il faut que l'on s'adapte dans notre manière de nous organiser, de décider et d'agir. C'est bien là le propos de cette initiative.

Cinquième priorité, la qualité de vie, l'eau, la nature. On sait que notre qualité de vie, dans les années à venir, dépendra de notre capacité à nous adapter et à atténuer les effets d'un climat en mutation. L'incendie des Hautes-Fagnes de cet été reste gravé dans nos mémoires et sur le territoire encore, tout comme les inondations catastrophiques de 2021. La préparation aux crises revêt une importance cruciale, en particulier en Wallonie.

Ces événements tragiques ont toutefois permis de démontrer l'efficacité des mécanismes de protection civile de l'Union européenne, avec la mobilisation rapide de pays, comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou la Suède pour nous aider. En 2027, la Commission examinera la possibilité de renforcer ses capacités et les moyens d'action européens pour mieux faire face à ces défis.

Parallèlement, les vagues de chaleur, les sécheresses et les intempéries exercent une pression croissante sur notre environnement, notre agriculture, nos systèmes énergétiques et nos réseaux de transport. Pour y répondre, la Commission proposera une initiative européenne pour l'eau, visant à mieux gérer cette ressource vitale. De même, un plan européen contre les canicules sera élaboré pour atténuer les impacts dévastateurs de ces épisodes, comme ceux que nous avons connus cet été. Je pense que l'on peut légitimement dire que l'année prochaine risque d'être pire au niveau climatique – en tout cas, pour l'été – que ne l'a été cet été-ci. Par contre, ce que l'on doit prévoir, c'est d'être mieux préparés l'année prochaine.

Sachant aussi que l'on estime que moins de 25 % de la couverture des assurances est effective, que les assurances ne couvrent que 25 % des conséquences de ces catastrophes, nous comptons également lancer une alliance pour l'assurance contre les risques climatiques afin de remédier à ce déficit de couverture assurantielle face à ces risques et d'améliorer la gestion de ces risques partout en Europe. On imagine tous ceux qui ont perdu énormément et qui n'ont pas la possibilité d'être couverts, sauf par le Fonds des calamités et donc par le public, en fin de compte, alors qu'ils sont assurés à titre individuel.

Sixième priorité, la démocratie et la défense de nos valeurs. Oui, il fait bon vivre en Europe. Une Europe qui protège ses citoyens, qui se soucie d'eux, qui leur donne les moyens de participer activement à la démocratie et qui en défend les valeurs, c'est ce qui définit notre identité et il est évidemment très important d'y rester fort attaché, parce que c'est ce que nous sommes. C'est ce qui nous différencie, mais c'est ce qui aussi guide notre projet européen.

L'année prochaine sera l'occasion de fêter les 70 ans de la signature du Traité de Rome, non pas pour se rappeler, mais surtout pour voir ce que nous pouvons faire aujourd'hui, de ce que ceux qui ont signé ce traité il y a 70 ans nous inspirent par rapport aux enjeux que nous rencontrons aujourd'hui.

La Commission réunira les esprits les plus brillants – c'est ce que l'on m'a dit de dire, mais on verra qui seront les esprits les plus brillants – de toute l'Union européenne au sein d'un nouveau congrès de l'Europe, afin de contribuer à définir une nouvelle vision, ou une vision commune de l'avenir de l'Europe. C'est bien ce que je voulais vous dire à la représentation. Nous réunirons les jeunes et travaillerons avec eux sur la manière dont ils voient l'Europe pour eux, aujourd'hui et à l'avenir.

La Commission intensifiera aussi ses travaux sur ce que nous appelons le « bouclier européen pour la démocratie », notamment en présentant des recommandations sur la sécurité dans la vie publique afin de préserver une participation démocratique inclusive, de nouveau, en particulier auprès des femmes qui sont souvent celles qui subissent le plus des difficultés dans l'exercice de leur vie publique au travers des attaques sur les réseaux, entre autres.

La Commission donnera également suite à l'Initiative citoyenne européenne sur les pratiques de conversion, en présentant une recommandation invitant les États membres à les interdire.

J'en arrive ici à ma dernière priorité du programme de travail 2027, qui est celle de préparer notre Union pour l'avenir. On parle là d'argent et de budget. Pour mettre en œuvre ce programme, évidemment, l'Union européenne a besoin d'un budget moderne, flexible et

surtout ambitieux. Dès lors, les préparatifs du cadre financier pluriannuel 2028-2034 s'intensifieront en 2027, afin que les fonds puissent être déployés dès janvier 2028.

Étant donné l'importance cruciale de ce dossier, il est impératif de parvenir à un accord politique sur ce cadre d'ici la fin de cette année. Nous y comptons afin d'éviter une rupture des financements qui serait très préjudiciable à l'ensemble des opérateurs, dont un grand nombre d'ailleurs en Wallonie.

La Commission travaille très étroitement avec le Parlement européen, le Conseil et les États membres pour finaliser les législations sectorielles et les préparatifs nécessaires, de sorte que, quand les montants seront décidés, nous puissions directement passer à la phase de conception, de négociation, d'approbation et de mise en œuvre des programmes afin que, dès janvier 2028, les montants et les programmes puissent être sécurisés.

En ce qui concerne l'élargissement, nous célébrerons en 2027 les 20 ans de l'adhésion de la Bulgarie et la Roumanie. Un élargissement réussi est essentiel pour notre stabilité, ainsi que pour renforcer notre position dans un monde devenu plus hostile à nos valeurs.

L'adhésion doit toutefois reposer avant tout sur le mérite des candidats. Dans ce cadre, je suis heureux de pouvoir vous dire que les négociations avec le Monténégro touchent à leur terme. On dit même « *Let's be 28 in 28* » – nous serons peut-être 28 en 28. Tandis que l'Albanie commence à clôturer des chapitres de négociations, l'Ukraine et la Moldavie progressent également bien.

À mesure que l'élargissement avance, l'Union européenne doit aussi se préparer. C'est pourquoi un travail est en cours sur la révision de la politique de préadhésion permettant de garantir qu'une Europe élargie conserve sa capacité à agir de manière décisive. Nous parlons ici de la manière dont on vote au Conseil : la majorité qualifiée, l'unanimité, le nombre de parlementaires, le nombre de membres de la Commission.

Vous l'aurez compris, l'indépendance de l'Europe dépend de notre capacité à tracer notre propre voie pour relever les grands défis de notre époque. Nous avons déjà mis en place une grande partie du cadre nécessaire pour devenir plus forts et mieux préparés à agir. Nous devons désormais continuer à nous concentrer sur nos priorités stratégiques et traduire ce programme en résultats concrets sur le terrain.

Ce programme de travail guidera nos efforts au cours de l'année à venir, en étroite collaboration avec les colégislateurs, le Parlement européen, la Belgique et ses entités fédérées.

Échange de vues

M. le Président. – Merci, Monsieur de Béthune, pour votre exposé et pour la présentation de l'ensemble des axes de priorités de la Commission et des institutions européennes pour l'année à venir, mais aussi pour les différentes accroches avec les thématiques ou les priorités d'actualité que vous avez à plusieurs reprises exposées à la faveur de votre intervention.

Je profite également de mon petit mot pour, par votre intermédiaire, remercier la Commission et les institutions européennes pour le soutien qui nous a été apporté dans deux circonstances particulières que vous avez rappelées et qui ont frappé durement la Wallonie : les inondations de 2021 avec, hélas, de nombreuses victimes à déplorer et par ailleurs, plus récemment, l'incendie qui a ravagé un peu plus de 2 000 hectares dans les Fagnes.

Dans les deux cas, nous avons pu compter sur la solidarité, mais aussi le soutien européen. Je voudrais vraiment le souligner.

Indépendamment de cela, notre Région a pu bénéficier d'un certain nombre de programmes européens, non seulement les programmes transversaux que vous évoquez concernant nos programmes de recherche, les étudiants où d'autres actions encore, mais plus spécifiquement les fonds de cohésion, le FEDER, le programme Interreg. Ce sont des outils qui sont importants à nos yeux et qui constituent des leviers pour nos Régions qui l'ont été tout autant dans le passé.

Chers collègues, je me tourne à présent vers vous, de manière à ce que vous puissiez nourrir notre débat de vos commentaires et de vos interventions.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. de Béthune pour sa présentation du programme de travail de la Commission européenne pour 2027.

Ce programme intervient dans un contexte difficile, voire très difficile, de tension internationale, de licenciements, de hausse du coût de la vie et de nécessité d'accélérer la transition climatique.

J'ai six points à évoquer avec vous, dont certains ont été évoqués et d'autres pas du tout. Néanmoins, j'aurai quelques questions à vous poser.

Face à ces défis, nous – la Région wallonne – attendons de l'Union européenne qu'elle soit capable de protéger davantage ses citoyens et citoyennes et de préparer l'avenir.

Notre première interrogation concerne l'équilibre général de ce programme. La Commission accorde une place considérable à la compétitivité et à l'allégement

des réglementations. Nous ne contestons pas ce fait. Cependant, quelle place la Commission réserve-t-elle concrètement à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et de travail des Européens ? Nous partageons bien évidemment la volonté de renforcer notre économie et de faciliter les démarches des entreprises. Cependant, ces objectifs doivent aller de pair avec des avancées sociales et environnementales. Vous en avez touché un mot.

Je voudrais revenir sur plusieurs enjeux particulièrement importants à nos yeux pour la Wallonie.

Le premier enjeu est l'avenir de notre industrie et de nos emplois. Notre tissu industriel traverse une période difficile. On parle de faillites systématiquement tous les quinze jours sur les bancs de la plénière. Les coûts énergétiques, la concurrence internationale, les transformations économiques mettent de nombreuses entreprises, petites, moyennes et grandes sous pression, avec des conséquences directes sur l'emploi. Nous soutenons donc le développement d'une politique industrielle européenne plus ambitieuse, capable de soutenir les investissements et de préserver nos activités stratégiques. Cependant, il faut également veiller à ce que les moyens publics mobilisés bénéficient réellement à nos territoires.

Je vais revenir sur un sujet que l'on a évoqué en Commission de l'économie, mais aussi en plénière sous la présidence de M. Borsus en plénière : lorsqu'une entreprise reçoit une aide européenne, nous devons pouvoir exiger des garanties sur le maintien de ces activités, sur la qualité des emplois et les retombées économiques locales. Selon moi, c'est quelque chose qui est primordial.

Nous défendons également une politique européenne qui favorise ses propres capacités de production et qui veille à ce que les entreprises étrangères soient soumises à des exigences comparables à celles de nos entreprises. À ce sujet, vous n'avez pas évoqué, ou en tout cas très rapidement, l'agriculture, mais j'y reviendrai.

Comment la Commission entend-elle garantir que les futurs dispositifs de soutien industriel auront des retombées concrètes et durables sur l'emploi ?

Le deuxième thème que j'aborde est l'ambition sociale européenne. Vous en avez parlé un petit peu.

Notre deuxième interrogation concerne la dimension sociale du programme. La Commission européenne annonce plusieurs initiatives dans les domaines des soins – comme vous l'avez évoqué –, des compétences et des conditions de travail. Nous prenons acte de ces orientations, mais nous attendons surtout qu'elles débouchent sur des changements concrets pour les travailleurs. Je pense particulièrement à la future législation sur les emplois de qualité.

Les transformations du monde du travail soulèvent aujourd'hui de nouvelles questions. Comment protéger les salariés face aux décisions prises par des algorithmes et l'IA ? Comment éviter que les outils numériques prolongent indéfiniment la journée de travail ? C'est le droit à la déconnexion, au débranchement, mais pas au débranchement politique. Je dis ça, je ne dis rien. Comment mieux prévenir l'épuisement professionnel et responsabiliser les entreprises qui multiplient les niveaux de sous-traitance ?

Ces préoccupations sont très concrètes pour les travailleurs wallons. L'Europe doit leur apporter des protections effectives, et non uniquement des orientations ou des recommandations, comme c'est souvent le cas. Monsieur de Béthune, pouvez-vous nous préciser les engagements de la Commission européenne quant au contenu et la portée juridique de cette future législation ?

Troisièmement, j'aimerais évoquer les renforcements en matière de justice fiscale et en particulier le retrait envisagé de plusieurs propositions européennes en matière de justice fiscale. Parmi les initiatives concernées figurent des projets relatifs à la lutte contre certains mécanismes d'évitement fiscal, à la taxation des transactions financières et au financement du budget européen.

Ces choix soulèvent une question fondamentale : comment l'Union entend-elle financer ses nouvelles priorités – vous avez évoqué ce point dans votre présentation – si elle réduit parallèlement ses ambitions en matière de fiscalité européenne ? Comment augmenter les budgets si l'on diminue la fiscalité ? À l'heure où les budgets publics sont soumis à des contraintes importantes, il serait difficilement compréhensible que l'Europe renonce à mieux lutter contre les stratégies fiscales qui permettent à certains grands groupes de réduire fortement leur contribution. On ne parle pas, ici, des petits indépendants que l'on connaît chez nous, mais de grands groupes.

En effet, nos citoyens et nos PME ne peuvent pas être les seuls à supporter les efforts nécessaires au financement de nos politiques collectives. Aussi, pourquoi la Commission envisage-t-elle ces retraits ? Elle a peut-être une bonne raison de prendre pareille décision. Quelles autres initiatives permettraient d'avancer vers une fiscalité européenne plus équitable ?

Quatrièmement, je souhaite revenir sur la transition énergétique et climatique. La transition énergétique représente un défi majeur pour notre Région. Nous avons évoqué les deux épisodes qui nous ont vraiment touchés. Nous devons réduire nos émissions et notre dépendance aux énergies fossiles – tout le monde est d'accord sur ce point –, tout en permettant à nos entreprises de continuer à produire et à investir en Wallonie. Pour y parvenir, les politiques européennes doivent répondre à une préoccupation très concrète : le

coût de l'énergie et la diversification de ses sources. Vous en avez parlé.

Pour une famille qui peine à payer ses factures comme pour une entreprise industrielle confrontée à des prix trop élevés, la transition doit apporter des solutions économiques accessibles. Nous attendons dès lors des initiatives européennes qui permettent de développer les infrastructures énergétiques, de soutenir les investissements et de réduire durablement les coûts supportés par les ménages et les entreprises.

J'en viens, cinquièmement, aux enjeux agricoles – très peu abordés – et aux enjeux commerciaux. Je voudrais évoquer la situation de nos agriculteurs. Comme M. le Président le sait, je siège en Commission de l'agriculture, et j'y ai siégé précédemment lorsque M. Borsus était ministre. C'est un sujet très délicat. Les agriculteurs doivent, en effet, faire face à l'augmentation de leurs charges, à des revenus, la plupart du temps, insuffisants et à une concurrence internationale parfois déséquilibrée. J'en prends pour exemples certains accords européens qui ont été signés et qui font encore débat aujourd'hui.

Les agriculteurs attendent de l'Union européenne qu'elle renforce leur position dans la relation commerciale et qu'elle veille à ce que les produits importés répondent à des exigences comparables à celles imposées à nos producteurs. On l'a encore vu dernièrement avec l'accord avec le Brésil, où les produits importés ne correspondaient pas du tout aux mêmes critères que ceux produits par nos agriculteurs. La politique commerciale européenne, quant à elle, doit permettre à nos agriculteurs de vivre correctement de leur travail, sans les placer dans une situation de concurrence défavorable.

Sixièmement, vous avez un peu parlé du futur budget européen et de la politique de cohésion. Je voudrais terminer par le prochain budget européen pour la période 2028-2034. Les nouvelles priorités de l'Union, notamment en matière de défense et de compétitivité, nécessiteront des moyens importants. Nous devons cependant veiller à ce que ces choix ne réduisent pas les financements consacrés au développement de nos régions, et en l'occurrence de notre Région wallonne. En Wallonie, les fonds européens soutiennent de nombreux projets dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et du développement territorial ; ils permettent d'accompagner des travailleurs et des travailleuses, de soutenir des opérateurs de terrain et de développer des projets qui répondent aux besoins de nos territoires.

Nous souhaitons donc obtenir des garanties de l'Union européenne et de la Commission sur le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse, mais aussi sur la place des Régions dans les décisions relatives à ces financements. Comment la Commission entend-elle préserver les moyens et garantir que les autorités régionales continueront à jouer un rôle effectif dans la programmation et leur gestion ?

En conclusion, nous partageons la volonté de construire une Europe plus forte, plus autonome et mieux armée pour faire face aux défis internationaux, tout le monde est d'accord là-dessus, mais une Europe forte doit aussi être une Europe qui protège ses travailleurs, soutient ses entreprises et ses agriculteurs, réduit les inégalités et investit dans l'avenir de ses régions. C'est cet équilibre que nous souhaitons retrouver dans les initiatives qui découleront du programme de travail pour 2027. Nous serons attentifs à ce que les ambitions économiques annoncées se traduisent par des progrès sociaux, des investissements utiles et des résultats concrets pour les citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur de Béthune, je vous remercie pour votre présentation. En guise d'introduction, je voudrais revenir sur votre conclusion avec l'efficacité de l'Union européenne. Notre Premier ministre l'a dit très récemment, avec ses collègues du Benelux : on voit bien que le modèle arrive au bout d'un chemin et que l'on va devoir avancer pour être plus efficaces. On sait à quel point, dans la Belgique fédérale, cela peut être compliqué d'avoir des règles et des personnes compétentes pour quelque chose. Il ne faut pas que cette maladie atteigne l'Union européenne et que l'on doive la guérir par rapport à cela. Je vous rejoins assez bien là-dessus : il faut que l'on fasse avancer le modèle institutionnel de ce côté-là.

J'ai une question concernant les programmes européens – qui ont toujours été très bénéfiques pour la Wallonie. Je viens de la ville de Mons. Cela fait de nombreuses années que l'on bénéficie de tous ces programmes européens, mais une crainte est toujours présente dans le cadre des prochaines négociations : quid de l'avenir de ces programmes ? Vont-ils toujours exister ? Va-t-on y regarder de plus près ? Dans une précédente commission sur les questions européennes, on voyait qu'il pouvait y avoir un taux de frottement un peu trop élevé. On n'était pas certain que l'argent était dépensé avec des résultats escomptés assez importants à la fin. Je peux donc comprendre que l'on fasse une analyse, mais quel est l'avenir ?

Comment associer les autorités régionales concernant la surréglementation et le *gold-plating* ?

On sait que, forcément, au niveau belge et au niveau wallon, on a toujours eu tendance à faire de la surréglementation, ce qui entrave actuellement nos entreprises et notre secteur économique plus lourdement que dans d'autres endroits. On a les mêmes difficultés de surréglementation dans le marché du travail, où il y a des règles et des taxes beaucoup trop élevées sur le travail.

Cela me permet de faire la transition avec le chapitre suivant, qui concerne les personnes, le modèle social et la démocratie. À cet égard, je pense que l'on est tous d'accord sur le fait que le secteur de l'emploi et du travail va connaître des modifications profondes. Nous allons aussi connaître des modifications démographiques, avec un vieillissement de la population assez important.

Concernant les différents dossiers que vous avez évoqués, que ce soit le droit des femmes, la lutte contre les discriminations ou la lutte contre les thérapies de conversion, je pense que l'on est tous d'accord. Toutefois, j'aimerais vous adresser une question par rapport à l'avortement, puisqu'il y a aussi eu une initiative populaire sur le sujet. Je pense que la Commission européenne a quelque peu reculé dans ce domaine. Le droit à l'avortement et à l'IVG doit être étendu au maximum. Quand on parle de démocratie, il ne faut pas que ce soit juste sur le papier, mais que les droits soient effectifs, notamment pour les femmes. Dès lors, la Commission entend-elle avancer sur ce sujet ?

Concernant le dossier sur la place dans le monde, les élargissements et les partenariats internationaux, le MR soutient largement le projet, que ce soit pour les élargissements ou les partenariats internationaux. J'aurais peut-être une question subsidiaire sur le Canada, parce qu'il a été question du statut de membre associé et, finalement, on ne sait plus trop ce qu'il y a dans ce statut. Comment va-t-on pouvoir avancer avec le Canada ?

Sur le dossier de l'énergie, il y a évidemment une question primordiale, que ce soit pour les PME, les grandes entreprises ou les ménages : quelle est la politique que la Commission va mener pour améliorer durablement l'approvisionnement en énergie et réduire le coût de la facture ? Comme souvent, la Belgique présente des coûts très élevés par rapport à ses voisins ; si la Commission pouvait nous donner un coup de main, cela pourrait être très utile. Surtout, comment garantir à l'avenir un cadre stable et prévisible, notamment pour les investissements ? J'ai également une petite sous-question sur le nucléaire, dont vous n'avez pas forcément parlé. Or, on sait que l'énergie nucléaire a une importance capitale pour l'Europe et que l'on doit la développer à travers toute l'Union. La Commission a-t-elle une stratégie en la matière ?

Concernant le chapitre sur la prospérité, les PME et la réindustrialisation, on est forcément d'accord avec les mesures qui sont prises pour réduire autant que possible les contraintes sur nos PME et faciliter leur accès aux différents financements européens. Il est important de travailler là-dessus. Néanmoins, j'ai quand même une question sur la mobilisation des capitaux privés. Vous dites que vous souhaitez y arriver, mais comment le faire sans rajouter des couches de complexité ? On sait que les Belges ont beaucoup d'argent sur leurs comptes épargne ; malheureusement, on ne l'investit pas suffisamment et l'on est en train de se faire concurrencer par le reste du monde, notamment concernant les investissements en IA, où l'Europe est clairement à la ramasse, si je peux me permettre.

Concernant le chapitre relatif à la défense et à la sécurité, vous avez parlé du protocole d'urgence et du Conseil de sécurité européen. Forcément, une question nous vient à l'esprit : quelle est l'articulation de ces mécanismes avec l'OTAN et avec notre partenaire américain en particulier ? Quel est le calendrier opérationnel pour établir ce cadre ? J'ai vu que l'on allait rénover le SHAPE et que la facture avait quelque peu glissé, mais c'est très important que le SHAPE soit chez nous et que l'on puisse travailler avec l'OTAN. Toutefois, je pense aussi que le développement d'une armée européenne a toute son utilité.

Enfin, mes dernières questions concernent ce qui s'est passé cet été, que ce soient les incendies en France ou dans les Hautes-Fagnes ou encore les inondations que l'on a connues il y a quelques années. Au niveau de l'assurance, envisagez-vous un système européen qui puisse mobiliser plus de capitaux ? En effet, vous avez dit que, au final, ce sont souvent les autorités publiques qui finissent par pallier le problème des assurances. Dès lors, avancerait-on vers des sociétés d'assurance qui seraient des champions européens ? On sait que, ces dernières années, malheureusement, nos règles de concurrence ont bloqué la création de certains champions européens dans d'autres domaines, notamment dans des domaines industriels.

L'Union européenne se rend-elle maintenant compte que, face au monde dans lequel nous sommes, nous avons besoin de champions européens, notamment pour les assurances ? Je profite de cette occasion pour souligner l'excellent travail de la protection civile et de la commissaire cet été. Concernant la gestion de l'eau, quelles formes de coopération envisagez-vous avec les autorités régionales ? En effet, en Belgique, c'est ce niveau de pouvoir qui est compétent dans ce domaine. Dès lors, comment pourrions-nous obtenir une contribution concrète pour cela ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur de Béthune, je vous remercie pour votre présentation, toujours très intéressante. Elle nous intéresse particulièrement en tant que mandataires régionaux, puisque l'Union européenne, à travers les décisions qu'elle prend, singulièrement par l'intermédiaire de la Commission, influence au jour le jour notre action en tant que mandataires régionaux, mais aussi, pour beaucoup d'entre nous, en tant que mandataires locaux.

Je voudrais aborder avec vous cinq thématiques. La première concerne la protection des mineurs sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'une thématique très importante pour laquelle nous discutons beaucoup,

davantage en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'ici en Wallonie, mais les jeunes Wallons sont évidemment au cœur de nos préoccupations. On sait à quel point ils sont aujourd'hui exposés, à travers les réseaux sociaux, à des contenus potentiellement dangereux pour leur santé mentale et leur intégrité physique. Ces contenus peuvent aussi, parfois, être des canaux d'ingérence étrangère pour tenter de coloniser la tête de nos jeunes, voire des moins jeunes, malheureusement.

Dans son discours, Mme von der Leyen a présenté le European Union Kids Act. C'est une stratégie européenne qui vise justement à protéger nos mineurs par rapport à ces dérives des réseaux sociaux. Parmi les ambitions énoncées figure l'interdiction, au niveau européen, de l'accès aux réseaux sociaux avant 13 ans, ainsi que le développement d'un encadrement spécifique jusqu'aux 18 ans accomplis. C'est quelque chose d'intéressant et pour lequel des moyens humains et financiers vont devoir être dégagés. Dès lors, quelle est la stratégie prévue, à l'horizon 2027, en termes de moyens et de stratégie de mise en place de ce grand projet pour la santé mentale de la jeunesse en Europe ?

La deuxième thématique concerne davantage notre niveau de pouvoir, puisqu'il s'agit des accords de libre-échange. M. Fontaine en a un peu parlé lorsqu'il a traité de l'agriculture. Je ne vais pas vous cacher que, lors de la précédente session de ce Parlement, le MERCOSUR a été un grand sujet de nos débats concernant les accords de libre-échange de l'Union européenne. D'ailleurs, je ne doute pas qu'il reviendra dans nos débats. Comme vous le savez, la Wallonie a exprimé son opposition au MERCOSUR tel qu'il existe aujourd'hui, mais, en l'absence d'accord entre les Régions, la position de la Belgique a été de s'abstenir. Le débat au Parlement s'est prolongé au-delà de cette opposition en raison de la décision de la Commission européenne – que nous avons regrettée et que nous regrettons encore – de procéder à l'application provisoire de ce traité alors qu'il n'a pas encore été approuvé par le Parlement européen lui-même. En effet, pour rappel, il y a eu une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne et l'accord est donc normalement suspendu en attendant que la Cour de justice de l'Union européenne puisse statuer sur les différents griefs qui lui ont été présentés.

Dont acte, la Commission a décidé de cette application provisoire. Nous restons attentifs aux effets sur notre agriculture, puisqu'il y a, dans cet accord du MERCOSUR, beaucoup de signaux alertant par rapport à l'application des clauses miroirs que nous exigeons en Europe par rapport à nos agriculteurs, et qui sont nettement moins contraignants par rapport aux produits que l'on pourrait importer. Il y a eu la suspension des importations de viande venant du Brésil, parce qu'elles répondaient très peu à des normes sanitaires que nous avons chez nous ; c'est une bonne décision.

La présidente Von der Leyen a évoqué, dans son discours, un nouveau projet d'accord de libre-échange, appelé le « Corridor médian », entre l'UE, le Caucase du Sud et l'Asie centrale. Tous nos warnings s'allument à nouveau – non pas que nous soyons contre tous les accords de libre-échange, certainement pas, les accords de libre-échange contribuent, à nos yeux, à créer des alliances nécessaires dans un monde où, aujourd'hui, les impérialismes américain et chinois sont des concurrences féroces. Je l'ai toujours dit : nous avons besoin de nouer ce genre d'accords avec d'autres puissances moyennes pour peser autant que les autres dans le grand jeu du marché mondial.

Cependant, il est indispensable que les règles imposées en Europe, à celles et ceux qui produisent chez nous, soient les mêmes qui s'appliquent aux produits que nous viendrions importer suite à ces nouveaux accords de libre-échange.

La Commission européenne a-t-elle pu retenir les manquements constatés lors du MERCOSUR ? Évidemment, le MERCOSUR était un long dossier, de plus de 20 ans ; certaines choses ne sont donc pas imputables à cette Commission-ci ni à cette présidence. Toutefois, dans le cadre de ce nouveau projet de libre-échange, la commission a-t-elle bien pris en compte toutes les remarques des États membres quant à l'application des précédents accords de libre-échange ? C'est cela que l'on veut, notamment lorsque l'on parle d'agriculture : éviter l'effet cumulatif négatif de ces différents traités sur nos agriculteurs.

Le troisième sujet que je voulais évoquer, indispensable aussi, concerne l'intérêt de réindustrialiser notre Europe. C'est indispensable aussi, compte tenu de ce que j'ai pu dire concernant les empires américain et chinois qui nous font une féroce concurrence.

La réindustrialisation de l'Europe est une volonté claire au niveau européen ; cette volonté est aussi claire au niveau de la Wallonie. Nous voulons tout mettre en œuvre pour réindustrialiser la Wallonie, recréer de l'emploi local, qui produit des produits de qualité et pour lesquels nous devons pouvoir être de plus en plus autonomes et de moins en moins importer, notamment depuis la Chine.

Dans cette réindustrialisation, il y a un domaine historique pour la Wallonie : celui de la sidérurgie, de l'acier pour lequel, l'année dernière, la Commission, via le commissaire Stéphane Séjourné, avait présenté un plan d'action pour l'acier et les métaux. J'y suis particulièrement attentif, parce que la Wallonie est une terre de sidérurgie, une terre d'acier. Je viens de La Louvière, une ville qui a connu ses heures de gloire grâce notamment à la sidérurgie.

Il existe actuellement des projets, je pense notamment au projet d'aciérie électrique porté par le groupe NLMK à La Louvière, qui représente plus de

1 milliard d'euros d'investissements et pour lequel je sais qu'il existe des contacts entre la Région, NLMK et la Banque européenne d'investissement, notamment dans le cadre de l'intérêt que Sa Majesté le Roi porte au redéveloppement de la région de La Louvière. Je suis particulièrement attentif à tout ce qui se dit ou se passe sur le sujet. Où en est-on dans l'avancement et le déploiement de cette stratégie de l'acier ? Êtes-vous bien au courant, en tant que représentant belge dans cette Commission, de tous ces intérêts liés à l'activité sidérurgique en région du Centre et en Wallonie ?

Concernant la sécurité, ce point est d'actualité, puisqu'une cyberattaque a été communiquée dans la presse, ce matin. On est aujourd'hui plongé dans une période totalement perturbée en matière de sécurité et on est déjà dans une guerre hybride. Il n'y a qu'à voir les piratages que nous avons vécus ou ceux qu'a connus la France, avec le piratage des réfrigérateurs de certaines grandes chaînes de distribution. On n'imaginait pas cela possible avant. Pourtant, cela fait aujourd'hui partie de notre réalité. On ne sait pas encore exactement à qui imputer ces attaques, mais nous en sommes bien les victimes. La Wallonie a, elle aussi, été victime d'un piratage d'ampleur sur l'ensemble de ses systèmes informatiques. Aujourd'hui, c'est la Commission. Quelle est la stratégie développée, en termes de défense informatique au niveau européen, susceptible d'être déployée sur l'ensemble des structures, des régions, des industries, des institutions composant des intérêts stratégiques pour l'Union européenne ?

Enfin, dernier sujet à propos duquel je rejoins les préoccupations de mon collègue, Eddy Fontaine, le FSE et le FEDER. Ce dernier est un fonds important pour le redéploiement de la Wallonie, en termes économiques essentiellement. Ce sont des fonds sur lesquels nous comptons. Le fonds FSE est, lui aussi, très important pour de nombreux acteurs, même associatifs, qui participent au développement de la cohésion, du vivre-ensemble et de la solidarité sur notre territoire. Tous ces acteurs entendent que ce fonds va être réduit de manière importante à l'avenir et sont inquiets. Que pouvons-nous leur dire par rapport aux bruits insistants concernant la réduction de ces fonds ? Comment pouvons-nous les rassurer ? Ou quelles réponses pouvons-nous leur apporter quant aux projets qui seront soutenus ou abandonnés par le Fonds social européen ? Il est important de les rassurer ou, en tout cas, prévenir suffisamment tôt les acteurs qui ne pourront plus en bénéficier. Avant-hier, j'étais en réunion avec des représentants du service citoyen, qui est un outil formidable permettant à des milliers de jeunes de sortir de situations parfois compliquées grâce à des activités de volontariat, de service à la communauté. Ce service citoyen bénéficie d'un soutien important de l'Europe via le FSE et ces travailleurs sont inquiets par rapport à l'avenir de leur financement. Il serait malheureux de ne plus soutenir des initiatives comme celle-là.

Je vous remercie pour vos réponses et pour votre attention portée à mes longues questions.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Si ce n'est le cas, je crois que nous avons un large panel de questions, de thèmes, d'expressions.

Nous avions convenu que M. de Béthune nous quitte vers 16 heures. Si vous le voulez bien, nous tiendrons donc nos débats dans cet espace de temps.

Je me tourne vers vous pour que vous ayez l'occasion de répondre aux différentes remarques et interventions. Si l'une ou l'autre avait échappé – ce qui serait bien normal – à la réponse de M. le Chef de la représentation, n'hésitez absolument pas à nous en faire part.

La parole est à M. de Béthune.

M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique. – Merci pour toutes ces questions. Cela montre avant tout votre intérêt pour les affaires européennes, et que vous comprenez à quel point ces enjeux européens, ces décisions européennes vous concernent en premier chef.

J'en suis évidemment ravi parce que c'est exactement mon objectif en étant ici aujourd'hui : faire en sorte que, en tant que Parlement régional, vous vous identifiez et vous vous engagiez dans les discussions des projets européens, des programmes européens et des priorités européennes, parce qu'ils vous concernent.

Parce que l'Europe, ce n'est pas Bruxelles. L'Europe, c'est nous. Souvent, j'entends que Bruxelles est loin, mais vous le voyez, vous, puisque les réglementations, les financements sont directement affectés aux Régions, sont directement mises en œuvre par vous.

Beaucoup de questions ont été posées. Certaines, évidemment, nous concernent, et beaucoup ne concernent pas directement le programme de travail, mais des décisions antérieures, ou concernent de grandes politiques. Je ne pourrai pas satisfaire complètement chacune de vos demandes. Je vais essayer de les regrouper au travers de thèmes que j'ai pu essayer de rassembler.

La première concerne la réindustrialisation et la nécessité d'avoir une économie forte, une boussole de compétitivité, comme on l'indique, dans un contexte international qui a complètement changé.

Aujourd'hui, la balance commerciale avec la Chine est déficitaire de 1 milliard d'euros par jour. Ce qui veut dire que notre base industrielle, notre capacité à produire, à exporter, qui est le moteur européen, est en difficulté. Cela, je pense que le rapport Draghi et le rapport Letta le mettent bien en évidence.

C’est de là que sont venus l’idée et le projet de cette mandature, d’avoir cette boussole de compétitivité, avec un certain nombre de mesures que j’ai pu décrire pour l’année 2027, et que vous avez aussi décrites, que ce soit le plan Acier ou les protections que l’on donne au marché unique par rapport aux importations.

Ce qu’il est important de retenir par rapport à cela, c’est que nous devons d’abord être forts à l’intérieur, avoir notre propre marché européen, notre propre marché unique qui fonctionne bien. En fait, les barrières commerciales que nous produisons nous-mêmes, par nos propres réglementations, nos propres limitations à l’intérieur du marché unique entre les 27 – plus les deux ou trois États qui y sont associés – sont bien supérieures aux barrières tarifaires que les États-Unis, par exemple, ont négociées avec l’Europe il y a quelques mois. On les estime à environ 40 % pour les produits manufacturés et 100 % pour les services en interne. À cause de nous.

Il faut donc clairement opérer un changement radical dans notre manière de mettre en œuvre ce marché unique. C’est la raison de ce pacte sur la surréglementation, cette *roadmap*, ce plan One Europe, One Market qui met en évidence un certain nombre de priorités de transformation des réglementations pour les rendre plus applicables entre les pays.

On y retrouve, entre autres, le marché des investissements et des capitaux, qui reste aujourd’hui extrêmement fragmenté. Combien y a-t-il de bourses européennes ? Je ne sais pas. Aujourd’hui, si un Belge veut investir dans une entreprise, il ne le fera jamais en Tchéquie ou en Roumanie. Il investira aux États-Unis.

Cela pose problème. Cela montre très rapidement que la mobilisation de l’épargne privée a du mal à s’orienter. Je prends l’exemple des bourses. C’est évidemment un exemple très commercial, mais cela vaut pour de nombreux choix d’orientation du patrimoine.

Il s’agit donc d’être forts à l’intérieur de ce marché intérieur, mais aussi d’avoir les mêmes règles du jeu avec l’extérieur. On ne peut évidemment pas imposer des règles à l’intérieur du marché qui, ensuite, ne s’appliquent pas à ceux qui viennent de l’extérieur.

D’où ces fameuses réglementations sur la diversification des sources pour la sécurité, mais aussi sur le CBAM – soit cette barrière à l’entrée pour les produits qui seraient manufacturés avec des impacts environnementaux et climatiques supérieurs et pour remettre à même niveau – et à un certain nombre de mesures de ce type.

Cependant, ce n’est pas uniquement avec cette approche que la réindustrialisation ou tout au moins la relance peut avoir lieu. C’est aussi en développant nous-mêmes nos capacités. C’est à ce titre que des choix ont été pris pour Europe :

- être les plus innovants ;
- avoir les meilleures personnes compétentes ;
- disposer des meilleures connaissances ;
- être une économie de la connaissance en plus d’être une économie historiquement industrielle.

C’est la raison pour laquelle existent toutes ces initiatives sur les compétences, sur leur mobilité et sur leur développement en Europe, mais aussi l’ensemble des financements pour les programmes d’innovation pour faire en sorte que nous développions les solutions de demain qui seront industrialisées et développées. Certes, je ne prétends pas que cela se fait facilement. Cependant, tout le long de la chaîne, qui part du développement de l’idée jusqu’au développement industriel, il y a des soutiens européens et des programmes, qui sont autant des projets de réglementation qui permettent aux États de s’adapter que des financements.

Ce contexte où les concurrences internationales se sont renforcées, où la manière de faire du commerce a changé et où la stabilité des prix que l’on a connue pendant assez longtemps avec de l’argent pas cher et des taux d’intérêt assez bas, j’estime que cette période est révolue et il faut s’y adapter. C’est la raison pour laquelle ces accords commerciaux ont pris une telle importance ces dernières années.

Si je reprends l’intérêt de faire ces accords commerciaux, nous sommes le plus grand bloc commercial du monde. La politique commerciale active permet d’ajouter des milliards d’euros à notre économie et de soutenir des dizaines de millions d’emplois lors des échanges extérieurs, puisque nous sommes essentiellement basés sur des exportations. Cependant, nous avons besoin d’accéder à des importations à des coûts compétitifs pour pouvoir continuer à avoir une diversification de nos ressources et des chaînes d’approvisionnement.

Les accords qui ont été signés intègrent des dispositions strictes en matière de développement durable, de protection de l’environnement, des droits des travailleurs et de respect des standards européens. À ce sujet, les explications qui ont été données à l’époque sur le MERCOSUR, au moment où il a été mis sur la table, au-delà de la dimension purement agricole, ont montré toute l’étendue de ces dispositions complémentaires que la Commission a proposé d’ajouter à l’accord proprement dit.

Nous allons maintenant travailler sur l’Indonésie, l’Inde, l’Australie et les Philippines, tout en travaillant sur ce futur accord avec l’Asie centrale qui est en cours de négociation. En effet, à ce stade-ci, il n’est pas encore sur la table.

Si j’en reviens à l’accord du MERCOSUR, qui a été mentionné à plusieurs reprises, j’ai entendu le regret de M. Resinelli que cet accord commence à être mis en œuvre. En l’occurrence, nous agissons dans le cadre du

droit qui est accordé à la Commission de débuter la mise en œuvre de l'accord tant que le recours n'a pas abouti. On peut être confiant : nous aurons des débats contradictoires là-dessus et ils devraient aboutir de manière positive.

Il me semble important de se rappeler que, au-delà de l'agriculture, le MERCOSUR est un accord qui permet de réduire les droits de douane de 91 % des produits exportés par l'Union européenne. Ce sont des milliards d'euros économisés chaque année.

Il y a des centaines d'indications géographiques européennes qui sont protégées dans cet accord, dont plusieurs en Wallonie – nous en avons répertorié 14.

Afin d'apaiser les inquiétudes du monde agricole, l'accès au marché européen par les produits sensibles comme le bœuf, la volaille et le porc a été strictement encadré par des quotas d'importation très limités par rapport à la production totale de l'Union européenne, de 1,5 % pour le bœuf et de 1,3 % pour la volaille, à titre d'exemple – c'est vraiment très réduit. Si, malgré cette protection, une perturbation venait néanmoins à être observée, des mécanismes de sauvegarde renforcée ont été introduits pour permettre une réaction rapide en cas de perturbation des marchés, épaulés par un filet de sécurité financier de 6,3 milliards d'euros. L'Union européenne a donc garanti des volumes réduits et un mécanisme de sauvegarde qui, dès que les prix montent ou descendent d'un certain pourcentage, déclenche une analyse et la possibilité de blocage. De plus, le cas échéant, si la différence de prix en vigueur devient trop grande, des financements sont déjà prévus pour octroyer une compensation.

Les exigences sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne sont inviolables. Tous les produits importés doivent respecter rigoureusement les normes européennes et les principes de précaution, indépendamment de l'accord. C'est un principe facile à dicter, mais qui nécessite, en pratique, de contrôler. Les contrôles des produits aux frontières et la traçabilité en amont, sur place, ont été renforcés, et continueront à l'être pour assurer ce principe.

Sur le plan environnemental et climatique, l'accord intègre l'Accord de Paris sur le climat comme élément essentiel. Cette intégration permet la suspension en cas de manquement grave et prévoit des engagements exécutoires pour enrayer la déforestation et protéger la biodiversité. On retrouve dans cet accord des éléments qui relèvent d'accords de commerce « modernes » ou « modernisés » par rapport à ce qu'était le CETA il y a quelques années. Les accords de libre-échange contiennent aujourd'hui énormément de dimensions complémentaires.

En ce qui concerne le Canada, l'objectif de l'ambition commune que j'ai décrite brièvement dans mon exposé introductif est d'avoir ce que l'on appelle « une alliance pour le futur » ou « un membre associé » – on verra comment on l'appellera. L'association sera structurée autour de trois principaux piliers : l'alignement des politiques autour de l'IA, le climat, l'énergie, la sécurité ; une gouvernance partagée avec des coopérations interparlementaires et institutionnelles ; et l'intégration des programmes en vigueur chez nous. Il y a déjà eu à ce niveau des accords sectoriels et technologiques concrets, comme la conclusion des négociations pour un accord de commerce numérique en complément du CETA, un partenariat sur les matières premières critiques et l'ouverture de réseaux sur des supercalculateurs au Canada pour l'intelligence artificielle – ce dont nous nous occupons aussi en Europe –, car vous savez qu'au plus on interconnecte, au plus on renforce notre capacité de calcul. L'idée est aussi d'associer le Canada aux programmes de coopération comme Horizon Europe ou Erasmus+ et d'entretenir la grande proximité que nous avons par rapport à l'Ukraine – puisque nous sommes fortement associés, avec le Canada, quant au soutien à l'Ukraine.

J'en viens à la dimension sociale qui a été soulevée. Quels éléments de dimension sociale se retrouvent dans le programme de travail ? En faisant référence au socle européen des droits sociaux, on fait référence à l'agenda qui guide l'Europe par rapport aux objectifs sociaux. Vous savez que cette compétence n'est pas une compétence exclusive européenne, mais relève essentiellement des États. Néanmoins, nous nous sommes mis d'accord pour qu'un certain nombre d'objectifs quant à l'emploi, la qualité de l'emploi, l'inclusion et la lutte contre la pauvreté soient acceptés et partagés par l'ensemble des États de l'Union, mais surtout que, à terme, les financements soient aussi associés à ces objectifs. Il existe d'ailleurs un suivi régulier de la mise en œuvre de ce socle des droits sociaux qui permet de voir comment la Belgique se mobilise pour atteindre ses objectifs de taux d'emploi de 80 % – on retrouvera un certain nombre de chiffres à cet égard. Sans être directement compétente, l'Union européenne oriente ainsi les politiques et les fonds vers des objectifs communs qui amènent à un modèle social, à savoir celui que l'Europe a toujours défendu et qui était celui de Val Duchesse lors des grands accords de concertation entre les syndicats, les employeurs et le secteur public a eu lieu pour définir ces objectifs du Socle social européen.

On retrouve, dans le programme de travail, un certain nombre d'initiatives que j'ai reprises lors de ma présentation, dont le paquet de simplification sur le logement, le plan européen pour les soins, l'alliance d'universités, la garantie de compétences – je ne l'ai pas mentionnée –, qui, face aux transformations du travail, de l'éducation et des besoins économiques, notamment dus à l'IA, sera une garantie qui offre des opportunités de développement professionnel continu et d'aide pour les travailleurs à se perfectionner et à se reconvertir vers des emplois dans des secteurs de croissance et

stratégiques. Le *right to stay*, le droit de rester, figurera dans ces initiatives pour permettre aux personnes d'habiter dans les zones où ils ont grandi et de ne pas être forcées, parce qu'elles n'y trouvent pas un emploi ou parce que le logement y est trop cher, dans un sens ou dans l'autre, de partir.

J'en viens à la question posée sur le KIDS Act. En effet, cela a été annoncé lors du discours sur l'état de l'Union en septembre. D'ailleurs, la présidente faisait référence à un cas dramatique, qui s'est déroulé, pas plus tard qu'il y a quelques semaines avant ce discours, à Seraing, d'une jeune fille, Oléa, qui s'est suicidée à la suite de *mobbing* sur les réseaux sociaux en terminant son « Trop c'est trop ».

En effet, toute personne qui a des jeunes dans son environnement constate, de manière assez forte, qu'il faut faire quelque chose, que l'addictivité et la transformation de la santé mentale de nos enfants ne sont plus à démontrer, ce sont des réalités vécues et il faut agir. C'est la raison pour laquelle cette initiative a été prise. Elle ne sort pas de nulle part. Elle vient de loin. Cela fait déjà plusieurs mois que des experts se rassemblent, des rapports ont été produits, des comparaisons ont été faites.

Par exemple, l'Australie a mis en œuvre un modèle de restriction. On en a appris certaines choses : entre autres, que les jeunes arrivent très facilement à éviter les règles qu'on leur impose. C'est peut-être bon signe, mais en même temps, cela veut dire qu'il faut pouvoir développer un mécanisme qui fonctionne de manière efficace, en partenariat avec eux et avec les parents, pour ne pas les suppléer. De nouveau, à part la régulation de ce marché numérique, en soi, c'est essentiellement une compétence nationale, voire partagée en Belgique.

Je voulais souligner ici que l'on ne peut pas limiter cette proposition à des âges. Les âges sont une indication donnée parce qu'il faut que l'on se mette d'accord. En effet, par exemple, si, en France, c'est 15 ans, qu'en Belgique, c'est 14 ans, en Belgique francophone, c'est 13 ans, et qu'en Flandre c'est encore différent, vous voyez que cela ne va pas aller. Au-delà des âges et des tranches dans lesquelles on est autorisé et où l'on a des modalités d'accès plutôt différentes, il faut ajouter que, dans ce KIDS Act, des éléments d'interdiction de fonctionnalités addictives pour les comptes pour mineurs devraient être créés.

Il y a, de la part des régulateurs, la nécessité de prouver qu'une plateforme nuit aux enfants, mais il revient aux fournisseurs des très grandes plateformes de démontrer que leurs services sont sûrs et conçus pour le bien-être des mineurs. Il y a une inversion de la charge de la preuve, contrairement à aujourd'hui.

Il y a la nécessité de développer une utilisation d'outils de vérification d'âge qui sont respectueux de la vie privée, nous devrons aussi nous loguer pour démontrer que nous sommes au-dessus des âges autorisés. Cela pose question. Il y a aussi une nécessité d'accélérer les enquêtes lorsque des cas démontrés ou qu'il faut démontrer, de la part des entreprises, qui seraient non conformes. Au-delà de simplement fixer des âges, il y a tout le développement de comptes sur les réseaux sociaux pour mineurs qui empêcherait automatiquement – il serait en privé – de se connecter avec n'importe qui. Les inconnus ne pourraient pas rentrer en contact de manière anonyme sur les réseaux.

Il y a énormément d'autres éléments dans cette proposition qui valent la peine d'être expliqués et défendus.

La proposition est sur la table et en cours de discussion. Comme pour énormément d'autres sujets, vous avez un rôle à jouer, puisque ce sont vos ministres régionaux, communautaires et fédéraux qui sont autour de la table du Conseil pour discuter les textes.

C'était, entre autres, une des questions par rapport à la politique de l'eau visant à savoir si vous aviez votre mot à dire. Vous avez plus que votre mot à dire, puisque c'est un ministre régional qui se trouve autour de la table quand on parle des politiques environnementales de l'eau. Ce sera à vous à interpeller votre ministre en charge qui défendra la position belge sur les différentes initiatives qui seront prises.

Sur l'énergie, il est évident que, à court terme, la situation du prix de l'énergie nécessite une action de coordination. L'Union européenne a ouvert la possibilité d'avoir des soutiens à court terme permettant aux agriculteurs et à ceux qui ont des consommations d'énergie fortes d'avoir un soutien public et des réductions. C'est aux États de décider de les mettre en œuvre ou pas. Cela a un coût assez élevé et l'on se rend compte qu'à court terme, c'est une solution qui ne tient pas. C'est en contradiction avec nos objectifs de long terme, qui sont maintenus pour 2030, 2040 et 2050, d'avoir un continent neutre climatiquement et une transformation de notre économie, de notre mode de production et de notre manière d'habiter la Terre qui est connectée à notre empreinte carbone.

En parallèle, l'objectif est de développer un cadre pour l'énergie post -2030. J'ai pu le mettre en avant au travers des différentes initiatives, avec un soutien au système de pompe à chaleur et aux systèmes d'énergie verte.

Il y a, autour de la transformation de nos systèmes énergétiques, une ambition sur l'électrification. Aujourd'hui, l'électrification s'opère dans la production et le stockage dans l'utilisation industrielle, en bonne partie, mais dans les usages finaux, pas encore. On constate que les maisons fonctionnent encore au gaz ou au mazout en trop grande partie, la mobilité aussi. C'est là où il y a encore un grand effort à faire pour électrifier.

Clairement, c'est le grand projet auquel nous serons tous confrontés dans les décades à venir, à titre personnel, puis au niveau sociétal, pour arriver à nous défaire de cette dépendance aux énergies fossiles, dont on constate qu'elle n'est pas qu'un problème économique, mais qu'elle est également un problème sécuritaire. On a bien vu, avec la fermeture du détroit d'Ormuz : en quelques jours, des milliards d'euros dépensés pour la même consommation sans avoir une seule molécule de plus dans les pompes ou dans le système et l'économie européenne.

La politique énergétique est clairement orientée vers cette durabilité et cette transformation. Vous avez pu entendre, l'année passée, un certain nombre d'initiatives, comme le financement des infrastructures de transport, de renforcement du réseau et l'identification des points européens dans lesquels le transport d'électricité bloquait. Il y a le grand projet de l'île énergétique Princesse Elisabeth, financée en partie par le Plan de relance, qui permettra de développer une énorme capacité renouvelable en Belgique grâce au vent.

Quant au nucléaire, vous avez dû suivre le sommet sur la question à Paris, il y a quelques mois, dans lequel a été clairement annoncée l'intention de développer cette technologie plus loin, avec l'intention de travailler sur des réacteurs plus petits, sur la recherche et le développement de réacteurs de nouvelle génération.

Cela fait aujourd'hui partie de ce qui est le mix énergétique européen. De nouveau, avec des choix nationaux qui sont très différents d'un pays à l'autre, mais il existe une ambition que cela puisse faire partie de l'ensemble de ce mix.

Quant à votre question très spécifique concernant l'OTAN, je ne pense pas qu'il faut y voir une contradiction que de mieux s'organiser. Pas plus tard qu'hier, des ambassadeurs européens en charge de la défense se sont réunis avec le représentant américain qui annonçait le retrait de certaines forces américaines du territoire. Cela montre à quel point la situation dans laquelle nous sommes nous oblige à mieux nous organiser que par le passé. Il faut simplement reconnaître que la menace sur notre territoire a changé : de nombreuses perturbations, des attaques hybrides – on les appelle comme on veut – se succèdent, voire même s'intensifient. Cela a débuté avec les drones. À présent, cela arrive presque tous les quelques jours dans un pays d'Europe, que ce soit en mer Noire ou en Italie, qu'il s'agisse d'une alerte à la bombe ou de piratage de réfrigérateurs dans les supermarchés. Ces incidents montrent que nous sommes dans la nécessité de nous organiser au plus vite. Cela relève de notre responsabilité.

Le discours sur l'état de l'Union de l'année passée tournait autour du moment d'indépendance de l'Europe. On peut faire un lien avec l'idée que nous devons prendre notre destin dans nos propres mains. C'est ce que j'espère vous prouver aujourd'hui à travers le sérieux de mes propos sur les différentes politiques que nous menons, entre autres en matière de sécurité, et sur les montants que nous comptons mobiliser pour y arriver.

Puisque je parle de montants, j'en viens à vos questions sur les fonds européens. Je comprends la sensibilité à ce sujet. J'ai moi-même été gestionnaire et responsable des fonds européens en Belgique pendant quelques années. Je connais les opérateurs. Je dois avouer que j'étais moi-même à l'époque très critique sur la manière dont les fonds européens nous imposaient un grand nombre de règles. Chaque euro devait être justifié, quasi avec la facture et le ticket. Ce système a atteint ses limites. Les opérateurs eux-mêmes disent qu'ils sont trop audités, que le système est trop lourd et trop complexe. L'histoire des dernières années nous a montré qu'avec le covid et la crise énergétique, il a fallu s'adapter dans la manière dont les fonds sont fléchés vers des priorités et réorienter en fonction des situations. On a décidé en 2020 des fonds jusque 2027. Si l'on se souvient, 2019-2020, c'était une autre époque. Il faut donc faire preuve de flexibilité.

Il y a également l'expérience autour du Plan de relance, dont vous avez évidemment entendu parler, qui a mobilisé presque 750 milliards d'euros dans toute l'Europe, qui a permis à la Belgique de bénéficier de plus de 5 milliards d'euros de financements et qui va se terminer à la fin de cette année 2026. J'espère que nous pourrons annoncer demain la validation de la sixième et dernière tranche de paiement.

Cette expérience a montré qu'il était possible, aujourd'hui, de développer des programmes de développement, de soutien et de cohésion en utilisant une autre méthode que la justification de chaque euro, en la remplaçant par une méthode qui justifie les résultats et les réformes. En matière d'efficacité de politique publique, c'est une chose à laquelle on aspirerait tous, surtout dans des États où la confiance est installée. En Wallonie, en Belgique, nous avons des administrations compétentes et qualifiées pour faire des marchés publics qui sont contrôlés et qui ont leur propre système d'audit. Nos systèmes publics fonctionnent.

Ce changement de paradigme inquiète. Je le comprends, mais, en même temps, ce changement nous mettra tous devant nos propres responsabilités qui doivent se concentrer sur les résultats à atteindre plutôt que l'argent à dépenser. Excusez-moi, c'est un raccourci un peu brut, mais c'est quelque part cela, l'esprit. On peut comprendre les quelques atermoiements.

Quant aux financements qui doivent y être associés, il y a une proposition de la Commission européenne qui a été mise sur la table en juillet 2025 et qui a déjà fait l'objet de beaucoup de débats, de propositions alternatives au sein du Conseil. Au niveau de la cohésion et de l'agriculture, c'était une proposition qui maintenait un niveau équivalent à ce qu'il y avait durant la période précédente. Certes, on peut discuter : inflation, pas inflation ? De manière générale, dans les volumes, on s'y retrouvait, avec une simplification, c'est vrai, mais qui était souhaitée par tout le monde et un nombre minimum, mais important de montants qui étaient alloués à de grandes priorités :

- pour l'agriculture ;
- pour les régions en retard de développement ;
- pour le Fonds social européen ou pour les initiatives sociales, représentant un ordre de 14 % des fonds alloués ;
- pour les actions climatiques, représentant un ordre de 43 % de cette enveloppe, que l'on appelle les plans nationaux et régionaux de partenariat.

Ces plans sont une nouvelle manière de travailler autour des réformes et des résultats, avec des financements qui sont alloués en fonction d'étapes passées et de valeurs cibles à atteindre suivant les politiques qui sont choisies. Ce sera aux États membres et aux régions à définir quels sont leur programme de travail et leurs objectifs pour recevoir ces financements. Cette proposition sera faite et négociée avec la Commission, approuvée par le Conseil dans le cadre de ces plans.

Certes, par simplification, ce sont des plans nationaux, parce qu'aujourd'hui, il n'y a plus de 400 programmes opérationnels, sans compter tous les autres programmes qui existent. Dès lors, un besoin de cohérence a été souhaité. Cette cohérence n'empêchera nullement la région concernée de développer sa propre stratégie, d'avoir un lien direct avec la Commission pour négocier et pour définir quelles sont ses priorités. Il est, cependant, vrai qu'il y aura, de la part de la Commission, des demandes de travail et de coopérations renforcées sur des thèmes qui ont du sens afin qu'ils soient traduits au niveau d'une approche fédérale ou interrégionale. On peut penser à la mobilité des travailleurs, mais aussi à nombre de sujets sur lesquels cette nécessité de coopérer devra, d'une façon ou d'une autre, trouver un écho ou être traduite dans ces plans.

Quant à savoir si un opérateur individuel recevra ou pourra continuer ou pas, au même titre que s'il pouvait se poser la question il y a huit ans, au moment où la programmation précédente n'avait pas encore démarré, que le cadre financier n'était pas encore approuvé, que les règlements n'étaient pas encore approuvés, c'est exactement la même situation.

Travailler à définir ce qu'est exactement ce cadre stratégique, ses priorités et ses réformes relève essentiellement de la responsabilité de la région qui sera en mesure de dire : « Voilà ce que nous voulons atteindre » et peut-être d'inverser la situation afin de déterminer : « Qui travaille avec nous pour atteindre ces objectifs ? » Avec cette inversion, les opérateurs pourraient être questionnés différemment sur la manière de faire les choses et se repositionner différemment en disant : « Oui, nous saisissons la balle ou pas ». C'est une simple suggestion.

Vous m'avez questionné sur l'initiative citoyenne par rapport à l'avortement. Sincèrement, je n'ai pas d'information par rapport à cela. Ce que je peux vous dire, c'est que l'initiative citoyenne permet aux citoyens européens – c'est une participation directe – d'interpeller la Commission européenne et de la mettre en position de devoir répondre. Cela a été, par exemple, le cas sur les pratiques de conversion. Sur ce thème, l'initiative citoyenne a mené à une première réponse et à cette mention dans le programme de travail 2027. Il faudrait voir où en est cette initiative citoyenne européenne exactement. De la sorte, on peut tracer la ligne du temps et les obligations qui y seraient liées directement.

J'espère avoir couvert un grand nombre des sujets que vous avez abordés, et je m'excuse déjà si j'en ai oublié certains.

M. le Président. – Le fonctionnement du Conseil européen de sécurité, peut-être ?

M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique. – Sincèrement, le fonctionnement du Conseil européen de sécurité n'est pas encore connu, puisque c'est une proposition qui figure dans le programme de travail et qui doit maintenant être élaborée. Il n'y a donc pas encore de détails quant à la manière dont ce sera organisé. En tout cas, je n'ai pas reçu d'informations à ce sujet.

M. le Président. – Merci pour ces réponses extrêmement complètes qui ont brossé pas mal de thématiques.

Si je puis me permettre de revenir sur le cadre financier pluriannuel, s'attend-on encore, sous la présidence irlandaise, à une décision ou, à tout le moins, à une étape décisive dans le processus décisionnel, ou ces décisions sont-elles plutôt attendues sous la présidence lituanienne ? Bien entendu, je sais qu'il y a toujours un périmètre d'incertitude important dans ce type de négociation.

M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique. – Le cadre financier se décide à l'unanimité des chefs d'État ; même s'il s'agit de montants importants, ce cadre ne représente jamais que leur allocation par rubrique issue de la proposition. À ce cadre est associé un grand nombre de règlements ; c'est probablement là qu'il y a beaucoup d'intérêt pour vous, puisque l'ensemble des

règles communes de gestion des fonds, les règles spécifiques en fonction des objectifs et la manière dont les priorités seront définies sont en cours de négociation depuis déjà un an. L'objectif est évidemment que, durant l'année 2027, toutes ces règles puissent aboutir pour que, dès le 1er janvier 2028, l'éligibilité soit possible.

La proposition de MFF – de cadre financier, donc – a été déposée en juillet 2025. À ma connaissance, elle a fait l'objet d'un avis du Parlement européen, de réponses et d'échanges et, déjà, de propositions alternatives, d'amendements ou d'explications de la part de la Commission. Ces explications portaient notamment sur la signification de ce cadre pour les plans nationaux et régionaux de partenariats, et sur la présence et le rôle des Régions dans leur élaboration, leur négociation et leur mise en œuvre.

Une première proposition irlandaise a déjà été débattue au Conseil européen. De nombreux États membres ont déclaré leur volonté d'aboutir, d'ici à la fin de l'année, à un accord sur l'enveloppe générale et les rubriques. Une nouvelle proposition de la présidence devrait être déposée ce week-end. On verra ; je pense qu'il y a une volonté. Ce qui est sûr, c'est que, pour la Commission, les propositions de réduction qui ont été faites sont inquiétantes, parce qu'elles coupent la possibilité d'avoir une certaine flexibilité, entre autres, sur les fonds qui permettent d'allouer des moyens en fonction des urgences. Or, on a constaté que ces fonds ont été utiles à de nombreuses reprises durant la présente programmation ; il serait donc vraiment dommageable que l'on ne puisse plus avoir cette flexibilité, parce que l'on voit que cette capacité de réponse est souvent ce que l'on attend de l'Europe. Si l'on ne nous donne pas cette capacité à travers des soutiens financiers, entre autres, ce sera difficile. On pense, par exemple, à la crise énergétique. Il y avait un besoin d'agir. Je pense qu'il ne restait qu'un demi-milliard d'euros disponibles pour toute l'Europe. Il serait donc vraiment problématique que toutes ces capacités soient réduites dans le cadre des négociations.

Il y a donc encore un peu de chemin, je pense, mais c'est une appréciation personnelle. Néanmoins, il y a une volonté d'agir, parce que, clairement, si l'on veut mettre en œuvre ces programmes, qui ont une configuration différente de ceux des générations précédentes, il faudra un peu plus de temps. Il est donc plus que temps de s'y mettre. J'appelle d'ailleurs les autorités régionales à déjà travailler sur la manière dont ces plans de partenariats seront développés et sur leurs objectifs spécifiques suivant les secteurs et leurs réformes. Cela vaut aussi pour les différents programmes du Fonds de compétitivité, dont je n'ai pas parlé, mais qui est le pilier qui vise à financer à la fois la compétitivité, la réindustrialisation, la recherche, l'innovation, la défense et l'ensemble des secteurs qui, en règle générale, sont plutôt des appels directs de la Commission auprès des opérateurs sur le territoire.

Néanmoins, ce n'était pas l'objet de vos questions directement.

M. le Président. – Merci infiniment. Y a-t-il un point ou l'autre qui n'aurait pas été abordé dans ce large examen ? Je ne le pense pas.

L'année 2027 sera une année d'anniversaire, puisque nous célébrerons les 60 ans de la signature du Traité de Rome, mais vous avez évoqué aussi les 40 ans du programme Erasmus, ajoutons les 20 ans de la signature du Traité de Lisbonne. L'année prochaine sera une année où nous aurons l'occasion de souligner les anniversaires de l'Europe et tout ce qu'elle apporte à notre pays, à notre Région et à nos concitoyens. L'adhésion à l'Europe reste une réalité extrêmement forte, indépendamment des questions, des regards différents et des nuances que chacun peut y apporter par rapport à un euroscepticisme que l'on rencontre parfois. Nous mesurons bien, ici, l'ensemble de ce que l'Europe représente pour nous.

M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique. – Merci beaucoup.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Québec–Wallonie : État des relations et perspectives dans un contexte européen et international en mutation

M. le Président. – Nous vous avons, à titre conservatoire, adressé un mail vous informant que, sous réserve de la décision de la Conférence des présidents, nous pourrions tenir notre prochaine réunion le 3 décembre, où nous recevrions Mme Hélène Drainville, Déléguée générale du Québec à Bruxelles, sur une thématique d'actualité qui serait l'état des relations et les perspectives dans un contexte européen et international des relations entre le Québec et la Wallonie. Je dis d'actualité parce que, comme vous le savez, il y a eu un renouvellement politique assez important au Québec. Nous avions volontairement attendu après les élections de manière à être en contact avec les interlocuteurs qui seraient aux responsabilités politiques au Québec, que ce soient les mêmes ou que ce soit d'autres pour les années à venir.

D'autre part, nous avons le Comité mixte de l'Assemblée nationale du Québec-Parlement de

Wallonie qui nous unit très naturellement au Québec. Nous avons des programmes et des relations diverses ; ce comité est dorénavant organisé en double alternance, c'est-à-dire une alternance Québec-Wallonie et une alternance en mode distanciel et en mode présentiel. L'année prochaine, le comité mixte se tiendra au Québec avec un déplacement d'une délégation wallonne.

Nous inviterions à notre Commission chargée de questions européennes, qui recevra la déléguée générale du Québec, les personnes qui font partie du Comité mixte. Certains sont membres de cette Commission, d'autres pas. Ils seraient donc invités.

Le deuxième volet de l'actualité qui concerne le Québec, c'est globalement le Canada – on vient encore de l'évoquer ici :

- les relations Europe-Canada ;
- les relations Belgique-Canada ;
- le statut d'associé, encore en construction, que la Commission européenne propose au Canada dans le contexte géopolitique que vous avez abordé, notamment lors de cette réunion.

Si ceci vous agrée, je proposerai à la Conférence des présidents que le 3 décembre à 14 heures 30 – on avait évoqué 14 heures, ce sera plutôt 14 heures 30, si vous voulez bien le noter –, nous puissions tenir cette réunion de notre Commission chargée de questions européennes.

Y a-t-il des difficultés à cet égard ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Une Commission de la comptabilité est prévue avant la fin de l'année. Serait-ce la semaine d'après ?

M. le Président. – Oui, ce serait la semaine d'après. Nous avons sollicité la Cour des comptes hier. Je n'ai pas encore de réponse quant à sa disponibilité. Si la Cour des comptes est disponible, la réunion de la Commission de la comptabilité se tiendra le 10 décembre à partir de 8 heures 30 maximum, et éventuellement même un peu plus tôt, de manière à ce que nous ayons terminé à 11 heures 30 pour la Conférence des présidents.

Cette dernière est amenée à se terminer si possible pour le Bureau du Parlement de Wallonie, qui se réunira dans la foulée à partir de 13 heures – et je vous fais grâce du reste de la journée, probablement différent pour chacun.

Cela, c'est sous réserve de la disponibilité de la Cour des comptes. Ceci vous convient ? Parfait.

À l'unanimité des membres, la Commission décide de procéder le jeudi 3 décembre 2026 à l'audition de Mme Drainville, Déléguée générale du Québec à Bruxelles.

Il me reste à vous remercier, à remercier Mme De Bue qui nous a rejoints pour la conclusion de cette commission, et à vous souhaiter une belle fin de journée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 1 minute.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Thomas de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique
Mme Valérie De Bue, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Guillaume Soupart, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CO	comité(s) d'organisation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
DG	directeur général / direction générale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
IA	intelligence artificielle
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IVG	interruption volontaire de grossesse
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MFF	multiannual financial framework (cadre financier pluriannuel)
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe (Grand Quartier général des puissances alliées en Europe)
SPW	Service public de Wallonie
UE	Union européenne